



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/48/261
1er août 1994

Quarante-huitième session
Point 123 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/48/811/Add.3)]

48/261. Décentralisation des activités et des ressources dans
les domaines de l'énergie et des ressources naturelles

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 47/212 B du 6 mai 1993, en particulier la section II de cette résolution,

Rappelant la résolution 1993/61 du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1993, dans laquelle le Conseil a réaffirmé qu'il appuyait la décentralisation en vue de réaliser une répartition plus rationnelle des responsabilités et des tâches entre les entités mondiales, régionales et nationales,

Affirmant que la décentralisation devrait avoir pour premier objectif d'assurer une utilisation plus efficace des ressources en vue d'améliorer l'exécution des programmes,

Tenant compte des opinions exprimées à la Cinquième Commission durant la quarante-huitième session de l'Assemblée générale 1/,

1. Approuve les propositions présentées par le Secrétaire général dans son rapport 2/;

2. Prie le Secrétaire général de rendre compte de l'application de ces propositions dans le contexte du projet de budget-programme pour

1/ Voir A/C.5/48/SR.67 et 68, et rectificatif.

2/ A/C.5/48/76.

l'exercice biennal 1996-1997 ainsi que dans le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 1994-1995;

3. Prie également le Secrétaire général de rendre compte dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 1994-1995 des virements correspondants de crédits d'un chapitre à l'autre du budget et des économies ainsi réalisées;

4. Prie en outre le Secrétaire général de maintenir à l'étude la question de la décentralisation et de présenter un rapport à ce sujet, compte tenu des opinions exprimées par d'autres organes compétents, au Comité du programme et de la coordination et à l'Assemblée générale à sa cinquantième session.

98^e séance plénière
14 juillet 1994